

Les affaires extérieures cantonales

Par les difficultés haletantes de la négociation européenne, les Suisses semblent redécouvrir la dimension de la politique extérieure. Certes elle n'a jamais été statique. La pratique de la neutralité n'était pas, antérieurement, un simple refus de «s'en mêler», mais en 1914 et dès 1933 un exercice difficile d'équilibre, voire d'équilibrisme européen. Pourtant la génération d'aujourd'hui, sans l'angoisse d'un péril physique extérieur, mesure, dans la banalité de la vie professionnelle, ce que seront — espoirs et craintes — les retombées des accords (ou des désaccords) de Bruxelles. Les paysans, les enseignants, les responsables des transports, les entrepreneurs, qui ne refait pas ses comptes ?

Mais le changement d'échelle crée aussi une aspiration centralisatrice. Comment être proche de ce pouvoir nouveau ? Comment obtenir, en passant par Bruxelles, ce qu'on ne peut espérer de Berne ? Or les causes de la mutation européenne agissent sur nous, sur notre espace, sur notre économie avant même que des traités internationaux en donnent la traduction diplomatique.

Par exemple, Jean-Philippe Leresche et Michel Bassand, dans un rapport de recherche de l'IREC arrivent à la conclusion que, de Genève à Montreux, une métropole polycentrique s'est mise en place, par dessus les frontières cantonales, communales et même nationales si l'on tient compte du Pays de Gex et de la partie septentrionale de la Haute-Savoie (Annesses, St-Julien, Cruseilles).

Cette métropole compte un million d'habitants; elle est de dimension européenne. Elle s'est constituée, à sa façon, dans le mouvement général de «métropolisation» de l'Europe.

Quelques signes de ce passage d'une simple juxtaposition, avec conquête par Genève du district de Nyon, à une véritable interpénétration: l'impression à Bussigny de la *Tribune de Genève*, le transfert de la Bourse de Lausan-

ne à Genève, l'amorce d'une collaboration sérieuse et non plus velléitaire sur le plan universitaire et médical, la cadence des liaisons ferroviaires, le déplacement des abattoirs de Genève à Lausanne, etc.

La vie, celle qui bat dans les veines de l'Europe, précède la mise en place des réformes politiques, chez nous aussi. Il est vain, on y a souvent songé, d'espérer mettre sur pied une structure politique régionale. Quels seraient ses pouvoirs ? Quelles seraient ses frontières ? Qui les contrôlerait ?

Il faut au contraire s'appuyer sur les institutions historiques, cantons et communes, et les rendre aptes à gérer le changement.

Ce sont eux qui détiennent les pouvoirs et les compétences utiles. Ce sont eux qui disposent de l'essentiel, les deux-tiers, des ressources publiques. Mais les cantons sont mal préparés pour une politique extérieure de collaboration intercantonale.

D'une part ils ne se sentent pas tenus d'aboutir; aucune nécessité ne les pousse, aucun délai ne les contraint. D'autre part, l'organisation des Conseils d'Etat et le compartimentage des tâches font que personne n'est responsable des relations extérieures; aucun magistrat n'en a une vue d'ensemble.

L'Europe a eu pour effet heureux que des préposés aux affaires européennes ont été nommés dans chaque canton romand. Mais il n'existe pas de préposés aux affaires intercantionales, et aucun magistrat — ce devrait être une fonction présidentielle — n'en a le suivi.

L'Europe, ce n'est pas seulement se préparer à déglutir tout l'acquis communautaire. C'est prendre aussi l'initiative. Si la métropole lémanique est un fait européen, comment la gérer efficacement ? Comment faire profiter l'arrière-pays de sa dynamique ?

Que les amicales deviennent des lieux de vraies négociations intercantionales. AG

Apprendre de la nature

L'Ecocentre de Langenbruck propose une nouvelle approche de la politique énergétique: décentraliser la production à l'extrême en tirant parti de la densité de notre réseau de distribution.

(jd) Le programme Energie 2000 vise la stabilisation puis, à partir de l'an 2000, la réduction de la consommation des énergies fossiles ainsi que la modération de la demande d'électricité et le développement des énergies renouvelables. Si le Conseil fédéral admet que les importations d'électricité d'origine nucléaire ne peuvent continuer à croître, il table sur l'augmentation de la capacité de notre parc nucléaire (+ 10%) pour améliorer l'approvisionnement du pays; par contre l'apport des énergies renouvelables — hydraulique non compris — n'est estimé qu'à 0,5% de la production électrique. Par ailleurs les spécialistes continuent de penser le problème de la production énergétique en terme de grandes installations (voir par exemple le projet de centrale solaire au Mont-Soleil).

L'association de réseau

Le projet d'association de réseau, développé par l'Ecocentre de Langenbruck, repose sur une philosophie toute différente, inspirée par l'action du soleil. Ce dernier dispense son énergie de manière diffuse sur toute la surface de la terre, en moyenne 1 kW par mètre carré. Pour transformer cette énergie en électricité, il faut également la recueillir de manière décentralisée. La Suisse dispose d'un réseau dense de distribution qui relie tous les consommateurs du pays. Alors, plutôt que d'investir des capitaux dans des centrales de grande dimension, incompatibles avec la protection de l'environnement, il s'agit de raccorder à ce réseau des milliers de petites installations. Ce projet comporte de nombreux avantages: meilleure utilisation du réseau; proximité du producteur et du consommateur, d'où une conscience accrue de la valeur de l'énergie; sécurité de l'approvisionnement grâce à la complémentarité des sources: la nuit le soleil ne brille pas mais les rivières continuent de couler, et en cas de ciel couvert, souvent le vent se lève. Ce projet n'est pas le fruit de l'imagina-

tion de doux rêveurs. En cinq ans, les spécialistes de l'Ecocentre, avec l'appui notamment de l'Office fédéral de l'énergie et en collaboration avec le Technicum de Berthoud et la société Ascom, ont développé et testé des techniques adaptées à la production décentralisée d'électricité. Par exemple un onduleur qui permet d'augmenter sensiblement l'efficacité des cellules solaires, en particulier en situation de faible rayonnement; une éolienne qui a permis de collecter des informations utiles pour la diffusion de telles installations; un moteur Stirling fonctionnant au bois qui produit aussi bien de l'électricité que de la chaleur. Par ailleurs le centre a équipé la gare de Liestal de poteaux de distribution pour ses véhicules électriques, alimentés par des panneaux solaires.

Chez les professionnels de la production et de la distribution d'énergie, ce projet risque bien de ne provoquer qu'un intérêt poli: un bricolage inadapté aux besoins d'une société moderne. On ne voit pas pourtant qu'ils aient mieux à proposer: le nucléaire est bloqué pour dix ans au moins, les grands projets hydro-électriques se heurtent à la protection de l'environnement et des paysages et le recours aux énergies fossiles est hors de question pour cause de réchauffement dangereux de l'atmosphère. Pour Pierre Fornallaz, ancien professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich et membre fondateur de l'Ecocentre, l'association de réseau est la seule solution d'avenir. Sa réalisation à grande échelle dépend maintenant d'une volonté politique et des moyens qu'on voudra bien y consacrer. Leibstadt, la dernière née des centrales nucléaires suisses, a coûté 4,8 milliards de francs. Un investissement pour un quart de siècle seulement et source de graves incertitudes quant à son effet sur l'environnement. Saura-t-on trouver de telles sommes pour des solutions moins ambitieuses mais à dimension humaine ? ■

FICHIERS FÉDÉRAUX

D'une année à l'autre...

(cjp) La deuxième édition du *Registre des fichiers de données personnelles* vient de paraître (DP 1036). Elle est arrêtée au 1^{er} mars 1990 alors que la première donnait l'état au 1^{er} janvier 1986 (DP 981). Une comparaison des deux éditions s'impose tout en laissant le soin d'une analyse approfondie aux parlementaires et aux fumeurs anti-fichés. Ne nous arrêtons pas au volume (151 pages au lieu de 105) car la disposition typographique joue un rôle dans l'augmentation. Notons, en revanche, l'introduction d'un grand nombre de nouvelles abréviations. Comme de coutume en Suisse, une partie des abréviations n'existent que par rapport au nom allemand.

A étudier la liste, on s'étonne de la stabilité de certains chiffres même en tenant compte de l'introduction qui précise qu'il s'agit du nombre approximatif de personnes concernées. Quelques nombres

inchangés, à titre d'exemple: marins suisses: 5800; registre des yachts: 1300; ingénieurs-géomètres: 910; techniciens-géomètres: 1000.

Dans d'autres cas les changements sont énormes: registre des assurés AVS/AI: 15 104 000 cette fois, 13 060 000 en 1986; RCE, registre centrale des étrangers: 3 500 000 au lieu de 2 600 000.

Quelques points de repère: le fichier central de police Ripol, pas encore légalisé, existe toujours et le registre donne deux indications supplémentaires par rapport à la dernière livraison: environ 70 000 personnes concernées et envoi de la carte d'identité personnelle en cas de demande de renseignement.

Le fichier principal du service de police, tenu au Ministère public de la Confédération (MPC), et omis dans la dernière liste, est mentionné avec le chiffre de 900 000 pour le nombre approximatif de personnes concernées.

Autres fichiers du MPC qui n'étaient pas indiqués dans la précédente édition: la collection de photographies de personnes soupçonnées de délit dans le domaine de l'espionnage et du terrorisme (126 000 documents); celui des diplo-

La riposte de McDonald's

(p) C'est de bonne guerre: alors que certains cantons veulent contraindre McDonald's à utiliser de la vaisselle réutilisable avant d'autoriser l'ouverture d'un restaurant, le département écologie (un conseiller en communication est certainement passé par là) de la société américaine a réalisé une campagne de publicité comparative. Elle affirme dans que ses restaurants consomment six fois moins d'énergie et sept fois moins d'eau qu'un établissement conventionnel, tout en produisant cinq fois moins de déchets.

Ce qui est pompeusement présenté comme une analyse écologique (imprimée sur papier blanchi sans utilisation de chlore, mais en anglais) a plutôt l'épaisseur d'un hamburger que celle d'un Big Mac et il semble quelque peu abusif de faire des comparaisons sur cette seule base. Electrowatt, le bureau d'ingénieurs-conseils qui l'a établie, a pourtant bonne réputation et une solide expérience dans ce domaine: il a réalisé pour le Conseil fédéral l'évaluation des mesures à prendre pour ramener nos émissions polluantes à leur niveau de 1960.

En fait, les données manquent pour juger du sérieux de l'étude: comment ont été sélectionnés les restaurants? quel est l'âge de leur équipement? servent-ils uniquement des repas ou bien peuvent également venir y consommer des boissons? de quelle manière a-t-on compté les clients? autant de questions sans réponses. On peut par ailleurs douter

de la validité d'une comparaison entre un restaurant où chaque client consomme un menu complet et un McDonald's où de nombreux visiteurs ne prennent qu'une boisson et un en-cas. Enfin, aucune indication n'est donnée sur la production de déchets et la consommation d'énergie et d'eau en amont de l'établissement: en ayant un choix limité et en grande partie préparé à l'avance, dans quelle mesure une partie de ce qui est économisé sur les lieux de consommation n'est-il pas produit sur les lieux de préparation? Par exemple les déchets de nourriture: un McDonald's ne produit pas d'os, mais les vaches produisant la viande hachée n'en sont évidemment pas dépourvues...

S'il faut donc déplorer qu'Electrowatt ait accepté d'effectuer une comparaison sur des bases aussi sommaires et s'il est

nécessaire d'y apporter de sérieux correctifs, la leçon n'en est pas moins intéressante: on ne fait pas de l'écologie avec des idées reçues et les contempteurs de la nourriture rapide en sont pour leurs frais. Consommer un Cheesburger royal, une portion de frites et un Coca au Macdo n'est de loin pas un acte écologiquement plus irresponsable que de manger un plat du jour au bistrot du coin ou une assiette de céréales dans un restaurant macrobiotique branché. La chaîne américaine fait d'ailleurs de nombreux efforts pour réduire sa charge sur l'environnement, notamment en utilisant de nouveaux matériaux pour ses emballages et en ne vendant que des boissons au verre (en carton, bien sûr), dont certaines sont préparées sur place à base de concentrés, ce qui permet des économies de transport. Mais que ces bons résultats ne soient pas un prétexte pour que McDonald's s'endorme sur ses lauriers, car le potentiel d'économie n'est certainement pas épuisé. Et nous attendons maintenant la riposte de la concurrence: il est certain que les restaurants traditionnels peuvent considérablement améliorer leur bilan écologique.

Si les défenseurs de cette branche y avaient réfléchi plutôt que de tenter de démolir la chaîne américaine avec de mauvais arguments, ils se seraient peut-être épargné cette comparaison qui tourne à leur détriment. ■

Production de déchets

(grammes par client)

	McDonald's	restaurant d'entreprise	restaurant traditionnel	buffet de gare
carton	8.40	1.56	11.67	0.33
papier	4.44	1.04	19.94	10.20
plastique	5.17	0.39	15.47	1.22
PVC	0.12	0.00	5.94	0.07
fer blanc	0.00	3.51	3.92	0.40
aluminium	0.20	0.00	5.82	0.05
verre	0.00	90.91	45.26	66.67
vaisselle	0.00	2.14	0.32	1.00
<i>sous.total</i>	<i>18.33</i>	<i>99.55</i>	<i>108.34</i>	<i>79.94</i>
nourriture	7.60	168.83	228.01	123.33
<i>total</i>	<i>25.93</i>	<i>268.38</i>	<i>336.35</i>	<i>203.27</i>

Ces chiffres sont extraits de l'analyse Electrowatt. Comme nous le relevons elle n'a pas été réalisée avec une rigueur autorisant des comparaisons définitives.

mates accrédités ou ayant été accrédités en Suisse, ainsi que du personnel de représentations diplomatiques et d'institutions semi-étatiques (56 000 documents); les 2000 interdictions d'entrer en Suisse et le fichier central pour la lutte contre les délits en matière d'explosifs.

Cette édition devrait ne contenir aucune erreur, puisque la mention «sauf erreur ou omission» qui figurait dans l'édition de 1986 a disparu. Chacun peut demander à être renseigné sur les données le concernant et conservées dans l'un ou l'autre des fichiers fédéraux... Mais il est bien précisé que les demandes globales sont exclues. Seule solution: écrire aux responsables de chaque fichier en joignant les documents nécessaires. ■

Les prêts indexés

(pi) Dans notre numéro spécial sur le marché hypothécaire (DP n° 1019 – *La fièvre et ses remèdes*), nous citons dans le chapitre «Les solutions qui n'en sont pas» le principe de la dette indexée. Nous présentons ci-dessous une étude de Philippe Favarger, de l'Université de Genève, qui estime que ce système constitue bel et bien une solution aux problèmes provoqués par l'endettement hypothécaire et le dysfonctionnement du marché du logement.

Le refrain est connu et encore souligné par Jean-Christian Lambelet et Christian Zimmermann dans leur livre *Droit au logement ou économie de marché?* (Payot, Lausanne, 1991): la longévité des logements pose le problème de la répartition de leur coût dans le temps. Avec un financement classique, le prix des intérêts est fort les premières années après la construction d'un logement et décroît au fur et à mesure de l'amortissement de la dette. Mais la situation des personnes occupant un logement suit

généralement plutôt la courbe inverse, le revenu s'améliorant avec les années. Dans cette situation, les jeunes à la recherche d'un premier logement et les personnes obligées de déménager sont défavorisées en raison de la grande différence de prix entre logements neufs et logements anciens. Les personnes stables, par contre, jouissent après quelques années d'une rente de situation, les loyers augmentant moins rapidement que les salaires.

M. Favarger n'est pas le premier à se

pencher sur ce déséquilibre: l'aide fédérale au logement fonctionne déjà pour en atténuer les conséquences. Selon son dispositif, les nouveaux propriétaires profitent de charges réduites au moment de leur installation, mais celles-ci augmentent au fil des ans, pour redescendre dès que l'amortissement a atteint un certain niveau.

Autre financement, même rendement

M. Favarger propose, lui, l'indexation de la dette hypothécaire à l'indice des prix. Le créancier serait ainsi assuré de conserver la rentabilité de son prêt en encaissant un intérêt de 2%. Ce rendement équivaut à celui obtenu avec un prêt à 8% et une inflation de 6%. Dans l'exemple décrit ci-contre (voir le tableau) le taux d'effort (rapport entre le loyer et le salaire) passerait de 32% la première année à 8% la cinquantième. Avec un financement classique, il passerait de 56 à 4% durant la même période. De plus, le rapport, après cinquante ans,

Un exemple concret

Données de base

Immeuble comprenant 10 logements de 4 pièces. Prix du terrain et du bâtiment: 3 500 000 francs.

Modes de financement

20% (700 000 francs) en fonds propres (les exemples ne tiennent pas compte de la rémunération des fonds propres). 80% (2 800 000 francs) d'hypothèques remboursables en 50 ans.

1. *Financement classique*: emprunt hypothécaire à 6%.

2. *Emprunt indexé*

a) Emprunt hypothécaire à 2%, montant du capital indexé à l'indice des prix à la consommation (IPC).

b) Emprunt hypothécaire sans intérêt, montant du capital indexé à l'indice des salaires.

Hypothèses de calcul

– Charges: 1,25% du coût de l'immeuble. Suivent l'inflation.

– Taux annuel d'inflation: 4%.

– Coûts de la construction en augmentation de 5% par an.

– Prix des terrains en augmentation de 6% par an.

– Revenu de 4000 francs par mois au départ; augmentation de 6% par an.

Type de financement	Financement classique	Emprunt indexé	
Taux d'intérêt	6%	à l'IPC	aux salaires
		2%	—
Première année			
Charges	43 750.–	43 750.–	43 750.–
Intérêts	168 000.–	56 000.–	—
Amortissement	56 000.–	56 000.–	56 000.–
<i>Loyer annuel total</i>	267 750.–	155 750.–	99 750.–
Loyer mensuel/logement	2 231.–	1 298.–	831.–
Rapport loyer/revenu	56%	32%	21%
Dixième année			
Charges	62 270	62 270	62 270
Intérêts	137 760.–	65 358.–	—
Amortissement	56 000	79 705.–	94 611.–
<i>Loyer annuel total</i>	256 030.–	207 333.–	156 881.–
Loyer mensuel/logement	2 134.–	1 728.–	1 307.–
Rapport loyer/revenu	32%	26%	19%
Cinquantième année			
Charges	298 960.–	298 960.–	298 960.–
Intérêts	3 360.–	7 653.–	—
Amortissement	56 000.–	382 668.–	973 140.–
<i>Loyer annuel total</i>	358 320.–	689 281.–	1 272 100.–
Loyer mensuel/logement	2 986.–	5 744.–	10 601.–
Rapport loyer/revenu	4%	8%	15%
<i>Pour comparaison, logement équivalent neuf</i>			
Loyer annuel total	3 418 083.–	1 988 296.–	1 273 403.–
Loyer mensuel/logement	28 484.–	16 569.–	10 612.–
Rapport loyer/revenu	41%	24%	15%

entre le coût total des anciens et des nouveaux logements ne serait que de 1 à 3, alors qu'il serait de 1 à 10 avec un financement classique.

Une autre solution proposée par Favarger consiste à renoncer à l'intérêt et à indexer les dettes hypothécaires sur les salaires. En se basant sur les moyennes de ces quarante dernières années, l'augmentation réelle des salaires par rapport au coût de la vie suffirait à assurer la rentabilité des fonds prêtés. Le taux d'effort passerait alors de 21% la première année à 15% la cinquantième, tout en comblant le fossé entre le prix des logements anciens et celui des neufs.

Selon Favarger ces propositions devraient particulièrement intéresser les caisses de pensions, dont le but est de maintenir la valeur des cotisations actuelles en vue de leur redistribution future. Une indexation de leurs prêts à l'indice des prix va évidemment dans ce sens.

Un modèle théorique et intéressant

Le risque de ce système est toutefois de voir les taux d'intérêt dépasser la croissance des salaires, les prêteurs devenant alors perdants. Mais selon Favarger, «*si les tendances des quarante dernières années se perpétuent, les caisses de pension obtiendront un meilleur rendement en prêtant sans intérêt un capital indexé à la croissance des salaires qu'en finançant des hypothèques aux mêmes conditions que les banques*».

Si le modèle présenté par M. Favarger est intéressant, surtout à la lecture du tableau ci-contre, il n'en demeure pas moins théorique. Il est bien clair toutefois que les problèmes causés par l'endettement hypothécaire ne se résoudront que par le recours à plusieurs scénarios nouveaux et celui que nous venons de présenter mérite de faire partie du lot. Notons encore que des changements législatifs seraient probablement nécessaires pour autoriser une adaptation systématique des loyers à l'indice des prix pour les logements financés grâce à des prêts indexés. ■

Le mécanisme de l'indexation des emprunts à l'indice des prix est exposé en détail par le professeur C.-A. Junod in *Wirtschaft und Recht*, 1988, pp 87 ss. («L'indexation des crédits hypothécaires pourrait-elle à la fois améliorer le fonctionnement du marché du logement et servir de correctif à l'inflation ?»)

CONJONCTURE

Et si les taux d'intérêts baissaient ?

(y) Comment vont évoluer l'économie et les taux d'intérêts ? Dans les services d'études des grandes banques et les instituts d'analyse et de prévision conjoncturelles, on consulte aussi fiévreusement la boule de cristal que les résultats des extrapolations et autres simulations. C'est que si la prolongation d'une tendance est relativement facile à prévoir, son retournement demeure difficile à imaginer et, plus encore, à évaluer.

Or, tout laisse attendre une modification de la conjoncture: certes la guerre du Golfe n'aura finalement plongé aucun pays occidental dans la crise annoncée. Mais l'inflation en cours, induite notamment par la hausse des taux d'intérêts, pourrait bien tourner en récession si les marchés du travail et des capitaux se détendent — ce que personne n'exclut pour l'automne prochain. A noter que personne non plus ne parle cette fois de stagflation, cette combinaison diabolique subie au début des années 80.

Pour l'heure, des baisses sont attendues sur les marchés financiers. Consultés sur l'évolution des taux d'intérêts à court terme, les experts interrogés par l'hebdomadaire *Cash* (26 avril 1991) prévoient tous une baisse d'ici la fin de l'année: les plus optimistes pensent que les 8,25% actuels ne seront plus que 4% (Banque Vontobel) à 5% (Créa/prof. Lambelet), les plus conservateurs ne prévoyant pas une chute au-dessous de 6,9 - 7% (grandes banques, Banque cantonale de Zurich, Institut KOF/Bâle).

Quant au taux hypothécaire, il pourrait bien amorcer une redescente dès l'été, ce qui confirmera le caractère exagéré des revendications des grandes banques commerciales, entrées ces dernières années sur un marché qu'elles auront perturbé gravement, et pour une longue durée sans doute.

En cette année 1991, les temps sont particulièrement durs pour les prévisionnistes, qui doivent intégrer dans leurs modèles et réflexions les retombées d'événements majeurs (graves crises économiques à l'Est, conséquences de la guerre du Golfe) et les effets de décisions unilatérales importantes, prises notamment aux Etats-Unis (abaissement

du taux d'escompte par la Banque fédérale de réserves), où la lutte pour la relance est désormais engagée.

A chaque retournement de conjoncture — et toute intégration ou interpénétration économique internationale oubliée — les principaux pays occidentaux cèdent à la tentation de faire leur propre salut. Avec les inévitables à-coups qui en résultent, laissant à chaque fois de ces petites amertumes qui empoisonnent les négociations multilatérales, financières, économiques ou commerciales. Et comme à quelque chose malheur est toujours bon, on pourra rendre la conjoncture responsable de l'échec des négociations sur l'Espace économique européen. ■

EN BREF

Le paiement des impôts d'église par des personnes morales (S.A., coopératives) choque pas mal de monde, mais les tribunaux compétents et les électeurs ont approuvé jusqu'ici cette imposition. Une nouvelle offensive vient d'être lancée à Zurich par le conseiller national Michael E. Dreher, du Parti des automobilistes. Une collecte d'argent est en cours dans les milieux économiques pour financer cette campagne.

Le canton de Zurich dispose d'une collection de tableaux représentant les anciens conseillers fédéraux zurichois et les anciens présidents du Conseil d'Etat. Une question n'est pas encore résolue: Elisabeth Kopp sera-t-elle portraiturée ?

Le *Sonntags Zeitung* a consacré une page aux salaires des principaux responsables syndicaux. Le commentaire note qu'ils sont bas en comparaison de ceux de leurs partenaires patronaux et à peine comparables à ceux de certains fonctionnaires des services publics. Salaires bruts de douze syndicalistes connus: entre 85 000 et 145 000 francs.

Le retour vers l'incurie

Avez-vous vu, à la TV française, l'émission consacrée au trafic des armes ?

Saisissant ! Je ne dis pas: tous, mais parmi la dizaine de participants, quelques apaches, quelques bandits de grand chemin.

Par principe, je suis adversaire de la peine de mort, mais autrement, volontiers je les verrais pendre haut et court pour *crimes against humanity*, tous comme les forbans de Nuremberg.

Depuis ces heureux temps — du moins espérons-nous encore que les choses, désormais, allaient changer — je n'avais pas été aussi choqué, commotionné, si l'on préfère, à la vue d'hommes (des bipèdes, sans plumes, et supposés avoir une âme, selon la définition de Platon), qui manifestement n'appartenaient pas à la commune humanité.

— Cette main, disait François de Closets, le meneur du jeu, a donc signé des contrats pour deux cents milliards de dollars, entraînant la mort d'enfants kurdes... le cas échéant de soldats français envoyés dans le Golfe...

— Cent milliards, reprenait modestement l'intéressé — un peu comme Hoess, à son procès niait avoir tué trois millions et demi de Juifs: «deux millions et demi, tout au plus !»

Mais Hoess ne souriait pas. Celui-là était ingénuement une immense satisfaction de lui-même. Et souriait, riait

même ! Parfaitement à l'aise dans ce que Ziegler appelle «le cogito de la marchandise» («Je vends, donc je suis !»); soulignant que pour sa part, il ne s'occupe que de commerce; qu'il faut se garder de confondre commerce et politique et morale...

Pour en revenir au livre de Ziegler (puisqu'il vient d'en être question): *A demain Karl!* La première partie où il montre — bien — ce que j'essayais d'établir tant bien que mal: à savoir qu'un retour pur et simple vers l'économie de marché serait un retour vers un système qui a démontré et qui continue de démontrer son incurie.

Chemin faisant, il dresse un tableau hallucinant de notre planète en ces premières années de grâce 1990, et par exemple l'Afrique, «néo-colonisée» à outrance et où les pouvoirs se réclamant du marxisme (URSS, Cuba, Chine...)

marchent la main dans la main avec les pays occidentaux, puisqu'ils utilisent les mêmes méthodes, favorisent la même pourriture, vendent les mêmes armes...

La seconde partie, où il tente de montrer ce qui subsiste de l'héritage de Karl Marx et appelle de ses vœux un socialisme critique et démocratique — le marxisme restant l'indépassable philosophie de notre temps, dont parlait Sartre.

La première partie m'a désespéré; la seconde ne m'a pas beaucoup rasséréiné, parce que je ne parviens pas tout à fait à partager l'espoir de Ziegler. Lisant par exemple le tableau horrifique de l'Afrique qu'il donne aux pages 84-85, j'ai buté sur le chiffre de 498 millions d'Africains pour 1982... J'ai ouvert mon Grand Larousse de 1960: ils étaient alors 210 millions environ... Ce fait me semble incontournable. Je ne crois pas qu'il y ait de solution...

Le livre s'achève par quatre admirables portraits de «veilleurs de nuit»: Olaf Palme, Bernt Carlsson, Bruno Kreisky et André Chavanne. ■

BANQUE ET FINANCE

Un guide

(jd) Excellent petit livre que ce *Guide bancaire et financier* publié par *L'Hebdo*. En 71 articles, d'«Analyse financière» à «Trafic des paiements», on y apprend tout, enfin presque tout, sur les arcanes des marchés financiers. Cet ouvrage est destiné au grand public cultivé, mais qui ne sait pas forcément ce que sont des fonds propres ou des indices boursiers.

La présentation des articles est extrêmement claire, sur une double page, accompagnée systématiquement d'un graphique ou d'une copie d'un document en rapport avec le sujet traité. On y apprendra que les 210 banques régionales et caisses d'épargne du pays occupent en tout 8369 personnes, soit même pas le septième des 62 875 employés des cinq grandes banques. Un graphique nous montre que 3,1% de la population suisse travaille dans le secteur bancaire contre 2,6% aux Etats-Unis, 2,5% aux Pays-Bas et 2,1% en France. Ce guide est ainsi plein de données intéressantes et bien mises en évidence.

Nous nous permettrons quelques petites critiques. Les articles sont présentés en ordre alphabétique, ce qui est excellent

en soi, mais on aurait pu souhaiter que les liens entre eux soient mis en évidence par un propos liminaire. Par exemple, «Cours de bourse», «Fonds de placement» et «Papiers-valeurs» sont des notions qui se rapportent toutes au fonctionnement de la bourse, ce que ne sait pas forcément le néophyte.

On peut également regretter que les auteurs du guide mélangent parfois la description technique et leur opinion. On apprendra ainsi qu'ils sont opposés au droit de timbre... Mais ce guide n'est pas un dictionnaire et y découvrir l'opinion des auteurs a aussi un côté rafraîchissant ! Il manque également des articles sur des notions qui, pour ne pas être directement liées au monde financier, n'en sont pas moins indispensables dans la compréhension des mécanismes économiques de notre pays. Ainsi, la taxe occulte, mentionnée par les auteurs, aurait mérité un article entier.

Mais ne chipotons pas. L'un dans l'autre, cet ouvrage a le mérite d'être un guide net et précis, sans être savant, pour tous ceux qui veulent comprendre les rouages de la finance, même si l'époque des yuppies et autres golden boys est quelque peu derrière nous. ■

Marian Stepczynski, Michael Wyler: *Guide bancaire et financier*, L'Hebdo, Lausanne, 1991.

DP **DP** **Domaine Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Jeanlouis Cornuz

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (ctp)

L'invité de DP: Jean-Christian Lambelet

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin

Pierre Imhof, Jean-Luc Seylaz

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

L'Europe ? Mmmm...

Si la Suisse reste à l'écart de la construction européenne, elle risque de se trouver exclue de toute une dynamique profondément innovatrice. Ce risque est réel, il est grand et on ne saurait le prendre à la légère. C'est tellement clair qu'on ne s'y attardera pas, pour des raisons d'espace et non pas pour minimiser la chose.

Mais s'aligner sur l'Europe communautaire ou a fortiori en devenir membre comporte également des risques. Premièrement, dans sa physiologie actuelle, l'Europe des douze n'est pas vraiment démocratique. Le parlement européen ne compte guère, il s'en plaint amèrement, et à juste titre. Dans la CE, le pouvoir réside dans le Conseil des ministres et subsidiairement dans la Commission.

Les petits n'ont qu'à suivre...

Deuxièmement, à l'heure actuelle, la Communauté n'est pas vraiment fédéraliste. Certes, des dispositions existent à tous les niveaux pour donner un peu plus de poids aux petits Etats pour réduire un peu celui des grands. Mais on est loin d'un système bicaméral sur le modèle américano-helvétique. Le résultat est que quand les grands Etats s'entendent, les petits n'ont en général plus qu'à suivre. C'est par exemple ce qui s'est passé lors de la désignation du président de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD).

Troisièmement, il n'est actuellement pas évident du tout que l'Europe communautaire sera ouverte sur le monde. Les Allemands le veulent ou disent le vouloir, mais ils ne sont pas seuls et les difficultés de la réunification pourraient bien tempérer un peu leur foi universaliste. La Communauté s'entendra-t-elle par exemple — et la chose a valeur de test — pour consolider ou ériger toutes sortes de murailles contre le

Japon ? Et peut-être aussi contre les autres « tigres » asiatiques et contre l'Amérique du Nord ? C'est loin d'être exclu. Pour la Suisse, c'est une question capitale. L'outre-mer a joué un grand rôle dans le développement et la prospérité économiques de notre pays. Traditionnellement, la Suisse tend à « acheter près » et à « vendre au loin », comme M. Delamuraz manque rarement de le souligner. La Suisse aurait donc beaucoup à perdre si elle devait s'intégrer à une Europe fermée ou semi-fermée.

Il y a membre et membre

Quatrièmement, il y a membre et membre dans la CE. Ainsi, le Royaume-Uni passe pour le rebelle de la classe, mais c'est aussi un des pays qui appliquent le mieux les directives communautaires — sérieux administratif oblige. De même, si la Suisse devenait membre de la Communauté ou acceptait de s'aligner sur elle, elle ne bénéficierait sûrement pas de la « protection naturelle » résultant de pratiques administratives traditionnellement élastiques.

Cinquièmement, les pas décisifs dans la construction européenne restent à faire: défense et politique étrangère communes, monnaie et banque centrale uniques, suppression physique des frontières — pour le moment, rien de tout cela n'existe vraiment. En cas de crise, chaque Etat membre reste fondamentalement libre de « reprendre ses billes » et, le cas échéant, ne manquerait sans doute pas de les reprendre. Autrement dit, l'Europe est loin d'être « faite », des accidents ou même des revers majeurs pourraient encore se produire. Cela signifie que si la Suisse devait devenir membre de la Communauté *de jure* ou *de facto*, elle pourrait se trouver prise, un jour ou l'autre, dans des turbulences qui lui arracheraient peut-être davantage de plumes qu'à d'autres.

Et alors ? dira-t-on sans doute. Il y a d'autres petits Etats dans la CE, comme les Pays-Bas, le Danemark ou le Portugal, des petits Etats qui sont conscients de tout ce qui précède, mais que cela n'a pas empêché de devenir membres. Certes, mais il y a une grande différence. Quoi qu'il arrive dans la Communauté, quelle que soit l'évolution de ses institutions et de ses politiques, le Danemark restera le Danemark, et pareillement pour les autres petits pays. La Suisse est autre, c'est une union non naturelle et plus fragile, un pays hétérogène qui, historiquement, a mis beaucoup de temps à trouver un certain équilibre. Et cet équilibre, elle l'a trouvé en partie grâce à des institutions qui lui sont propres. Au premier rang de ces institutions, il y a bien sûr la démocratie semi-directe et surtout le referendum, lequel est en dernière analyse avant tout un instrument de protection des minorités. Or, adhérer à la Communauté ou se ranger derrière elle signifiera très probablement un affaiblissement de ces institutions. Selon la formule retenue, cet affaiblissement sera plus ou moins marqué, mais on imagine difficilement qu'il ne se produise pas.

Et si le chemin n'était pas tracé...

Bref, dans l'affaire de la Suisse *contra* la CE, peser le pour et le contre n'est pas aisé du tout. Par-delà les allergies irraisonnées ou les enthousiasmes simplistes, une grande prudence s'impose, les hésitations sont au fond plus que compréhensibles. On accuse volontiers le Conseil fédéral de ne pas exercer de leadership dans cette affaire. Mais, s'il ne montre pas le chemin, ne serait-ce pas tout simplement parce qu'il n'en existe pas de bien tracé ?

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

Accidents vaudois

(ag) L'inattention est la cause principale des accidents, selon des statistiques vaudoises. Un sur deux.

Mais, en nette hausse, la vitesse excessive ou inadaptée (un accident sur trois) et l'alcool 10% des accidents en 89 et 90 contre 8% dans les années septante.

Mais, comme l'écrit H.B. dans *Numerus*, «le taux record de l'année de la Fête des vigneron (1977: 11,3%) n'a cependant pas encore été dépassé» ! ■

AVIONS DE COMBAT

Un prêté pour un rendu

(pi) Nous savions le choix des fournisseurs étrangers de matériel militaire dicté autant par des intérêts politiques ou économiques que par des considérations stratégiques. Voilà maintenant ce principe défendu sur des pleines pages de publicité par un «Centre de coordination Mirage 2000-5 Suisse»; on nous explique que «l'achat d'un avion de combat n'est pas une affaire exclusivement militaire». «Un choix du Mirage 2000-5 conduirait la France à s'engager toujours plus fermement dans la défense de nos intérêts vis-à-vis de la Communauté européenne. La Suisse aurait alors un allié politique puissant en Europe.»

Parmi les domaines où la France pourrait nous être d'un intéressé secours, sont cités le trafic de transit et «l'intérêt inespéré» de notre voisin pour le ferroutage, ainsi que les liaisons TGV.

Les purs seront une nouvelle fois déçus en voyant ainsi affiché dans leur quotidien à quel prix se monnaie la bien ou la malveillance des puissants. Quelques naïfs en étaient encore à penser que si la France commençait à montrer un certain intérêt — qui n'est pas encore suffisamment enthousiaste pour être qualifié d'inespéré — en faveur du ferroutage, c'était avant tout la conséquence des avantages de ce système de transport par rapport à d'autres. Et que la liaison de notre pays au réseau TGV allait se faire, si elle se fait, parce que sans elle le réseau ferroviaire européen serait incomplet. Mais las ! Les relations entre Etats en sont restées au niveau des

échanges de billes dans les cours de récréation.

Ce petit jeu se fait maintenant au grand jour, les agences de relations publiques ayant compris qu'il était important de dire à tout un pays ce qui, en fait, n'est destiné qu'à quelques dizaines de décideurs. Des annonces pleine page donnent l'illusion du nombre et de l'importance à un «centre de coordination» installé à Berne par les constructeurs français. Mais quel crédit donner à ces promesses qui ne figureront bien évidemment sur aucun document, au contraire des compensations commerciales ? La France ne peut admettre officiellement et sur contrat qu'elle échange la vente d'avions de combat contre quelques votes favorables à la Suisse à Bruxelles. Et quelle sera la crédibilité du gouvernement français lorsqu'il devra expliquer à ses routiers que leurs emplois sont menacés par le trafic combiné, système choisi de préférence au transport par route pour assurer la vente à la Suisse de quelques dizaines d'avions ?

Mais puisque tout semble se monnayer, allons jusqu'au bout: que la France nous dise le prix de son appui pour quelques dossiers européens. Nous pourrions au moins ainsi discuter franchement. ■

DÉPÔT DE PLAINTE

Le boomerang socialiste

(pi) En déposant plainte contre plusieurs hauts fonctionnaires du DMF responsables du financement du P-26 et contre inconnu, le parti socialiste a lancé un boomerang. Car s'il a été relativement épargné par les révélations des CEP 1 et 2, il porte tout de même une part de responsabilité, au même titre que tous les partis gouvernementaux et ceux représentés à la commission de gestion ou à la délégation des finances. Le PS n'a certes probablement jamais cautionné formellement les activités secrètes du Département militaire, mais plusieurs de ses membres ont, par leur refus d'en savoir plus, admis tacitement le principe d'un financement par des fonds secrets. Mais finalement, peu importe. Ce qui déçoit davantage, c'est l'exploitation que le PS fait de ces «affaires». Car à moins qu'il y ait malversations — ce qui ne fut pas le cas — les fautes politiques se

paient politiquement. Et si plainte devait être déposée, ce devrait être par la commission d'enquête.

Si les socialistes peuvent espérer tirer un avantage à court terme de cette démarche, la crédibilité de toute la classe politique sera perdante sur la durée; car ce déballage de linge sale ne fait que renforcer le sentiment que la classe politique, tous partis confondus, est constituée de ripoux et qu'il devient pour elle plus important de faire trébucher son adversaire que de défendre ses idées. ■

MÉDIAS

Un quotidien de huit pages grand format, paraissant du lundi au vendredi, sans publicité. Tel est le pari d'une équipe de journalistes français pour la rentrée de septembre. Le nouveau journal ne se pose pas en concurrent, mais en alternative de la presse classique. Face à des journaux trop lourds, trop longs à lire et qui trop souvent ne font que reprendre des informations déjà données par la TV et la radio, *La Truffe* ambitionne de ne présenter que des informations originales, le dessous des cartes, selon la règle des trois «i»: investigation, impertinence, indépendance, avec en prime de l'ironie et des indiscretions. Grâce à une équipe rédactionnelle réduite et à la composition sur Macintosh, le nouveau quotidien pense assurer son démarrage avec un budget de 50 millions de FF sur trois ans et un prix de vente au numéro de 5 FF. Le financement doit être assuré par la mise personnelle des initiateurs et 20 000 actions à 500 FF offertes aux futurs lecteurs.

Le Semeur, bi-mensuel satirique romand, est annoncé pour début juin et une campagne de pré-abonnement est en cours (55 francs les 19 numéros, tél.: 021 311 03 51). Si les bureaux sont ouverts, les ordinateurs achetés et les collaborateurs recrutés, les banques n'ont pas jugé bon d'investir dans cette entreprise.

Radio Viva, premier émetteur suisse de musique locale ininterrompue, a le droit d'émettre sur la région zurichoise pendant le mois de mai. C'est le deuxième essai autorisé.